

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la gestion  
du personnel*

*Bureau du personnel officier*

**Arrêté du 5 septembre 2012 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné  
servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1233735A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mlle Vanessa Chekroun est recrutée au grade de lieutenant (1<sup>er</sup> échelon) en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de psychologue clinicien à temps plein conseiller technique régional au sein de l'état-major de la région de gendarmerie d'Auvergne, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT